



Paieement & impots placement en maison de retraite

Par **mauco**, le **03/07/2010** à **12:11**

Bonjour,
Ma mère devenant totalement dépendante nous sommes obligés de la placer dans une maison de retraite et je me pose une question au sujet du paiement.
elle vit en ce moment avec mon père dans leur maison, ils sont mariés sans contrat de mariage, elle touche 1200€ de retraite et mon père 2000€.
De mon coté je suis mariée et notre foyer a un revenu de 4500€ mensuel et 2 enfants à charge et le loyer mensuel de la maison de retraite médicalisée va s'élever à 3000€.
Mes parents on vendu leur maison de campagne 90000€ et ont placé chacun 45000€ sur un compte sur livret à leur nom à la banque postale. ces sommes étant destinées a participer au paiement des loyers.
La maison de retraite va donc en premier "piocher" dans la retraite de ma mère et en même temps dans ses économies, donc dans les 45000€ de son livret jusqu'à épuisement de celui-ci !
Ma question est : si ma mère me donne aujourd'hui cette somme de 45000€ et que je m'en serve tous les mois pour payer une partie du loyer et ainsi bénéficier en fin d'année d'une réduction d'impôts est ce que le fisc peut y trouver quelque chose à redire ?
Merci, bonne journée à tous
@+